

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 27 juin à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 juin 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

#### Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

### Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
M. FILONI	à	M. le maire
Mme NADAL	à	Mme CORTICCHIATO
M. KERVELLA	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme FALCHI	à	Mme SICHI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI

#### **Etaient absents:**

M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 34
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juin 2016

Délibération N°2016/184

Programme d'équipement en sanitaires publics

#### M. le maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio ne dispose d'aucun sanitaire public en état de fonctionnement. Cette absence de sanitaire est régulièrement pointée dans les enquêtes auprès des touristes et entraîne des dégradations des espaces publics. Aussi, il est proposé la mise en place de ces équipements sur quatre années à proximité des sites prioritaires en centre ville, Place Miot, Place du Diamant, Place du Casone et près des plages pour un montant total de **401 500 €TTC**.

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale de la commune, ainsi que du Conseil Départemental de la Corse du Sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération 401 500 € TTC soit 365 000 € HT

Participation CTC(40 % du montant HT)146 000 € HTParticipation CD 2A(35 % du montant HT)127 750 € HTPart communale(25 % du montant HT)91 250 € HT

Considérant que les crédits au titre de l'exercice 2016 seront inscrits lors de la prochaine étape budgétaire ;

#### IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL:

- D'approuver le programme d'achat et de pose des sanitaires publics;
- D'adopter le plan de financement de l'opération ;
- D'autoriser, Monsieur le Député-maire, à solliciter les subventions auprès des collectivités locales.

#### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

## LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ; Vu la délibération n°2015/248 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juin 2016 ;

# APPROUVE A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Le programme d'acquisition et de pose des sanitaires publics sur quatre années à proximité des sites prioritaires en centre ville, Place Miot, Place du Diamant, Place du Casone et près des plages pour un montant total de 401 500 €TTC.

#### **ADOPTE**

Le plan prévisionnel de financement suivant :

Montant de l'opération 401 500 € TTC soit 365 000 € HT

Participation CTC (40 % du montant HT) 146 000€ HT Participation CD 2A (35 % du montant HT) 127 750€ HT

Part communale (25 % du montant HT) 91 250 € HT

#### **AUTORISE M. le MAIRE**

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Départemental de la Corse du Sud.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme au titre de l'exercice 2016 seront inscrits lors de la prochaine étape budgétaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME** 

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160627-2016\_184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2016

Publication: 01/07/2016

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

